

# Rénover des appartements pour les plus faibles

► Depuis 25 ans, Renovassistance améliore l'habitat des familles défavorisées.

**L**e projet est parti, en 1988, d'une "indignation". "Il y a à Bruxelles un nombre incalculable de bâtiments inhabités et dont l'état se dégrade. A côté de cela, beaucoup de personnes ne trouvent pas de logements ou sont obligées de vivre dans des habitats insalubres", explique Paul Defawe, le président de l'association. Nous étions cinq à six utopistes, dont un architecte, à avoir cette idée : procurer un logement sain et décent au meilleur coût, à des familles particulièrement défavorisées". L'ASBL Renovassistance était née.

En 25 ans d'existence, elle a déjà rénové près de 100 logements à Bruxelles (par exemple, le bâtiment en médaillon). Les derniers ont été inaugurés ce mardi, rue de Chambéry à Etterbeek en présence de la princesse Claire. Vingt personnes viendront habiter les cinq appartements dès le 1<sup>er</sup> février prochain avec un loyer ne dépassant pas 30 % des revenus des familles choisies.

Le projet est emblématique, puisque le bâtiment appartient à l'Arche, une association

qui s'occupe de personnes handicapées. Mais la vétusté, les particularités du bâtiment (escalier, différence de niveaux, problème de sécurité...) et ses coûts d'adaptation ont incité l'Arche à construire un bâtiment mieux adapté au milieu du grand jardin contigu. Du coup, l'ASBL a cédé par bail emphytéotique l'ensemble du bâtiment à Renovassistance. Cette dernière a entièrement rénové le bâtiment après deux ans de chantier.

*"La mise à disposition d'immeubles à rénover est bien évidemment au cœur de nos préoccupations, poursuit M. Defawe. Toute proposition immobilière adéquate en région bruxelloise est donc la bienvenue."*

Comment Renovassistance se finance-t-elle ? "Nous touchons tout d'abord des primes de la Région bruxelloise, qui couvrent entre 18 et 25 % de nos frais réels, mais nous avons aussi besoin de ressources propres", explique le président. Celles-ci proviennent de prêts privés sans intérêt qui sont remboursés à l'échéance au taux de l'index, et donc,

*"sans perte de pouvoir d'achat". Autre revenu : les loyers qui constituent la garantie de remboursement des prêts. Enfin, l'ASBL compte sur les dons et des legs.*

**R. Meu.**

→ Infos : [www.renovassistance.be](http://www.renovassistance.be)

